

THE QUEBEC GAZETTE.

LA GAZETTE DE QUEBEC.

THURSDAY, AUGUST 22, 1765.

JEUDY, le 22 d'Aoust, 1765.



CHARLESTOWN (South-Carolina) June 5.



THE Congress at Mobile, in West-Florida, being concluded, the Honorable John Stuart, Esq; Superintendent, set out for Peniacola, where he found a Number of Creek Indians waiting for him. The Mortar, and a great many other Head-men, were within one Day's Journey of Peniacola when the last Advices came away.

Orders are sent from London to all the southern Provinces in America, for preventing any unnecessary Rigour towards Spanish Vessels coming in for Refreshment, &c.

June 12. It is with much Pleasure we can inform the Public, that all the Endeavours used to prevent the Creek Headmen from attending the Congress which the Honorable John Stuart, Esq; Superintendent of the Southern District of America, had appointed to be holden with those Indians, have proved abortive.

Extract of a Letter from Mobile, in West-Florida, dated May 6th, 1765.

A Gentleman is just returned from the River Manchak or Iberville, about thirty-eight Leagues above New-Orleans, on the East of the Mississippi, a very pleasant Situation, and a good Soil, abounding with Fish and Game. The neighbouring Indians are very peaceable, and seem inclined to live peaceably with us, as they themselves say, while we are at Peace with the French. Their Vicinity to that People has naturally attached them to the French Interest, and low mercenary Individuals make it their Study to keep them blind to their own; but the Disposition of the Superior and more powerful Nations towards us has already begun to open their Eyes. Captain Campbell has given them some trifling Presents; but their permitting him to do what he has done, has been greatly owing to the just, though kind, Representations of M. Aubry, who commands at New-Orleans since the Death of M. d'Abbadie. Captain Campbell's Operations are not yet complete; the Middle of last Month the River was greatly incommoded with Logs, Stumps, Canes, and Rubbish, and the Season so dry, that Numbers of Fish died for Want of Water: A great Deal of Work has been done, and a great deal yet remains to be done. A large Spot is cleared for building a Fort on the Point of Iberville; the standing Wood, with the Rivers Manchack or Iberville, and the Mississippi, form a Sort of Triangle; near it lies the Nautilus Frigate, Captain Lockyer, and two Sloops loaded with Artillery, Stores and Materials for erecting the Fort, for which Purpose an Engineer is likewise there.

The Convoy which the Superintendent sent from New-Orleans to the Illinois was on Easter-Sunday, nine Leagues above Fort Natchez, in good Health and Spirits. They had on Board some Illinois Chiefs, who came down to consult the French Governor what they had best to do in the present State of Affairs. He gave them some small Presents, and advised them to receive the English as Friends and Brothers. The Superintendent's Deputy gave them greater Presents, and honoured the Principal with a Medal, which he received with great Satisfaction, and promised to carry a Letter, which the Deputy gave him, to Colonel Bradstreet, or Officer commanding the Army, together with the Calumet of Peace. They were highly pleased with the Honours they received from Captain Lockyer of the Nautilus, when they paid him a Visit on Board.

Major Farmer sailed Yesterday with the 34th Regiment on the second Expedition up the Mississippi, and we flatter ourselves that, by the prudent Steps taken to facilitate his Passage, he will succeed, though some Doubt if he will get farther than Natchez this Year.

About three Weeks ago there was no Appearance of the Spaniards at New-Orleans, many of the present Inhabitants thinking it would fall to our Share; many of them wish for us, many for the Continuance of the French, and but few, if any, for the arrival of the Spaniards.

The Honorable John Stuart, Esq; Superintendent, has now finished with the Chactaw Nation; the last Party of those Indians that arrived here was to a Man French, yet we think they returned English to a Man: They cheerfully acceded to the Treaty, and took their Leave the 4th Instant. The Superintendent, after his immoderate Fatigue, is gone for a few Days into the Country, and proposes to set out for Peniacola in about a Week, to meet the Creeks, who have been sending repeated Messages to him since Timu's fall, being impatient for the Departure of the Chactaw, Chickesaw, &c, as he had absolutely refused to receive any of them, before he had finished with the others. The Creeks have lately killed some Chactaws, and it is not doubted but Revenge will be taken this Summer.

The last Advices from Peniacola are dated the 22d Inst, and inform us, that the Congress with the Creeks was to be opened there about the 28th. The important Affairs transacted at the great Congress which was opened at Mobile the 26th of March last, necessarily took up so much Time, that the Congress with the Creeks could not be holden sooner, as it never was intended to assemble till the said Congress was concluded.

Letters from Fort Pine George inform us, that Oconnor, one of the Great Warriors, was then there on a friendly Visit to Mr. Price, the Commandant, being the first Time of that Chief's trusting himself in our Hands since 1759; he was very friendly, and gave the strongest Assurances of his Attachment to the British Nation and Interests.

Admiral Sir William Boscawen, in the large Ships which he sent to him from Jamaica at the Island of Rattan, and proceeded with the

De CHARLES-TOWN, à la Caroline du Sud, le 5 de Juin.



Le Congrès tenu à Mobile, à la Floride Occidentale, étant fini, l'Honorable Jean Stuart, Ecuyer, Sur-Intendant, partit pour Peniacole, où il trouva un nombre de Sauvages de la nation des Creeks qui l'attendoient. Le Mortar et plusieurs autres Chefs étoient à la distance d'une journée de Peniacole lorsque les derniers avis en partirent.

Il y a des ordres de Londres dans toutes les provinces Méridionales de l'Amérique, pour empêcher qu'on traite les bâtimens Espagnols qui y viendront des rafraichissemens, &c. avec une rigueur peu nécessaire.

Le 12 de Juin. C'est avec bien du plaisir que nous informons le public, que tous les efforts qu'on a fait pour empêcher les Chefs des Creeks de se trouver au congrès que l'Honorable Jean Stuart, Ecuyer, Sur-Intendant du District Méridional de l'Amérique, avoit prescrit de tenir avec ces Sauvages, ont été inutiles.

Extrait d'une lettre de Mobile, à la Floride Occidentale, datée le 16 de Mai.

Un Monsieur vient d'arriver de la Rivière Manchack, ou d'Iberville, à environ trente lieues au dessus de la Nouvelle Orleans, à l'Est du Mississippi, où la situation est très belle, et le terrain bien fertile, et où l'on trouve du poisson et du Gibier en abondance. Les Sauvages voisins sont bien paisibles, et ils disent qu'ils sont disposés à vivre en paix avec nous, tandis que nous serons en paix avec les François. Leur proximité aux établissemens de cette nation, les a naturellement attaché aux intérêts des François, et des particulières lâches et mercenaires se font un étude de les tenir aveugles à leurs propres intérêts; mais la disposition des nations supérieures et plus puissantes à notre égard, a déjà commencé à leur faire ouvrir les yeux. Le Capitaine Campbell leurs a fait quelques petits présens, mais les représentations également justes et amicales de M. Aubry, qui commande à la Nouvelle Orleans depuis la mort de M. d'Abbadie, a été en grande partie la cause de ce qu'ils ont permis au Capitaine Campbell de faire ce qu'il a fait. Les opérations ne sont point encore achevées. Vers le milieu du mois passé la rivière étoit si bouchée, par des buches, de troncs d'arbres, de cannes et des débris, et la sècheresse y étoit si grande, qu'il y mourut une quantité de poisson par le manque d'eau. Il y a beaucoup d'ouvrage de fait, et il en reste encore beaucoup à faire. Il y a une grande pièce de terre défrichée à la pointe d'Iberville, pour y bâtir un fort; le bois de bout, avec la rivière Manchack ou Iberville, et celle du Mississippi, forment une espèce de triangle. La frégate le Nautille, commandé par le Capitaine Lockyer, et deux bateaux chargés d'artillerie, de munitions, et de matériaux pour le fort, sont mouillés près de cette pointe: Il y a aussi un Ingénieur pour faire bâtir ce fort.

Le convoi que le Sur-Intendant a envoyé de la Nouvelle Orleans aux Illinois, étoit le jour de Pâques à neuf lieues au dessus du fort de Natchez, en bonne santé et bonne disposition; ils avoient à leur bord quelques Chefs Illinois, qui descendirent pour consulter le Gouverneur François touchant ce qu'ils avoient à faire dans la présente situation des affaires. Il leur donna quelques petits présens, et leur conseilla de recevoir les Anglois comme amis et freres. Le député du Sur-Intendant leur fit des présens plus considérables, et il donna par distinction au principal des Chefs une médaille qu'il reçut avec bien du plaisir, et il promit de porter une lettre que le député lui donna au Colonel Bradstreet, ou au commandant de l'armée, avec le calumet de paix. Ils étoient très flattés des honneurs que leur fit le Capitaine Lockyer, lorsqu'ils lui firent une visite à bord du Nautille.

Le Major Farmer mit hier à la voile avec le XXXIV. régiment, pour une seconde expédition au haut du Mississippi, et nous nous flations qu'il réussira au moyen des sages précautions qu'on a pris pour faciliter son passage, quoiqu'il y a des personnes qui doutent qu'il puisse aller plus loin que Natchez cette année.

Il n'y avoit point d'apparence d'Espagnols à la Nouvelle Orleans, il y a environ trois semaines, plusieurs des habitans qui occupent ce pais pensent qu'il pour tombera en partage; plusieurs le souhaitent, il y a aussi un grand nombre qui souhaitent qu'il continue entre les mains des François, mais il n'y a presque personne qui souhaite l'arrivée des Espagnols.

L'Honorable Jean Stuart vient de finir avec la nation des Chactaws; le dernier parti de ces Sauvages qui arriva ici étoient tous François, mais nous partons qu'ils sont partis Anglois. Ils ont souffert au traité avec plaisir, et ils firent leurs adieux le 4 de ce mois. Le Sur-Intendant est allé passer quelques jours à la campagne pour se remettre des grandes fatigues qu'il a eues, et il se propose de partir pour Peniacole dans environ une semaine, pour y rencontrer les Creeks, qui lui ont envoyé des messages réitérés depuis peu, comme ils attendoient le départ des Chactaws, des Chickesaws, &c. avec impatience. Le Sur-Intendant ayant absolument refusé de recevoir aucun d'eux avant de finir avec les autres. Les Creeks ont tué quelques Chactaws depuis peu, et l'on ne doute pas qu'ils n'en tirent vengeance cet été.

Les députés de Peniacole sont du 22 du passé, et ils portent, que le congrès avec les Creeks doit commencer environ le 28. Les affaires de commerce ont été réglées au grand conseil, dont l'ouverture se fit à Mobile le 26 de Mars, et a continué ininterrompue pendant si long tems, que le congrès avec les Creeks ne peut être ouvert, si ce n'est au plus tard le 28.

D'après le rapport de Mr. George, un de nos officiers, qui est allé à la conclusion du dit congrès.

duras, where he settled every Thing in the most satisfactory Manner, and agreeable to his Instructions; he dispatched the Druid Sloop to England with Account of his Proceedings, and there being no Occasion for the 400 Land Forces which he likewise carried with him, they are gone back to Jamaica in the large Ships. Sir William arrived at Pensacola in the Active Frigate, accompanied by the Wolf Sloop.

QUEBEC, AUGUST 22.

On the 12th Instant, at the Parish Chateau Richer, a Party of five Men, armed with Guns, &c. came to the House of Pierre Gravel, an Inhabitant, and said they were seeking Deserters, and there took in Custody a Man whose Name was Thomas Walk, as the Inhabitants understood, who had lived in the Parish about 16 Months, the Party said he was a Deserter, and after keeping him in Custody from about 8 in the Morning, till near 12 o'Clock, said Thomas was seen travelling on the Road, about 23 Paces ahead of 2 Men arm'd with Guns, one of which two levelled his Musket, and shot said Thomas through the Head, in Sight of a young Lad; and said Thomas being soon after taken up by the Party first mentioned, was laid in a Barn, and died of his Wound in about 1 Hour. The Coroner's Inquest found it wilful Murder.

The Sale of the Effects of Mr. Samuel Sills will begin again on Friday Morning next, and continue till all are sold. All Persons that have already purchased at that Sale, are desired to send for their Goods.

### ADVERTISEMENT

This is to inform all Persons that live in the Country,

WHO are capable of distinguishing the Seeds of the different Kinds of Trees which grow in Canada, and likewise in knowing the Herbs that are used any Way in Medicines, or by the Indians in performing their Cures, together with knowing such Plants as are used by the Indians in Paints, or dying of Cloaths, Feathers, &c. will hear of good Encouragement for gathering the Seeds of the same, by applying to JOHN WRIGHT, Gardiner to His Excellency the Governour.

It is hoped that if any Person knows any particular Use that any Plant may be of, that they will be so kind as to favour him with their Particulars on each, which at all Times will be most thankfully received, which, with the proper Experiments which are to be made by skilful Persons in Europe, may in Time be of great Use to Mankind in general, and to every Individual in particular.

Persons willing to gather the same, are desired to give in their Proposals immediately, and at the same Time receive the proper Directions for gathering of each Sort of Seed.

N. B. There is a Plant called Pimprenelle, which grows in Swamps, or high River Sides, great Quantities of which he desires to have.

CECI est pour informer les personnes qui demeurent dans les campagnes, et qui sont capables de distinguer les graines qui produisent les différentes espèces d'arbres qui viennent en Canada, et qui connoissent les différentes herbes desquelles on s'y sert dans la Médecine, ou desquelles les Sauvages se servent dans leur guérisons, ainsi que les plantes desquelles les Sauvages se servent pour peindre, ou pour la teinture d'habillemens, plumages &c. pourront s'informer d'une personne qui les encouragera à ramasser de ces graines, herbes et plantes, en s'adressant à JEAN WRIGHT, Jardinier de son Excellence.

Il espère que les personnes qui savent l'usage particulier de quelque plante, ou auquel elle peut servir, voudront avoir la bonté de le lui communiquer, ainsi que les qualités particulières de chaque plante, qu'il recevra toujours avec beaucoup de reconnaissance: Ceci, joint aux expériences qui en seront faites par des personnes sçavantes en Europe, pourra par la suite être d'une grand avantage au genre humain en général ainsi que à chaque particulier.

Les personnes qui souhaiteront d'en ramasser, sont priées de donner leur propositions incesamment, à fin de recevoir les Instructions nécessaires pour cueillir et pour conserver les graines de chaque espèce.

N. B. Il y a une plante qu'on nomme la Pimprenelle, et qui vient dans les endroits marécageux, ou aux bords des rivières, de laquelle il seroit charmé d'avoir une grande quantité.

DISTRICT of ) BY Virtue of a Judgement obtained in His Majesty's Inferior Court Montreal, of ) of Common-Pleas, by Alexis Le Pellé Meziere, against Alexis Le Pellé La Haye, and Joseph La Haye, the Widow Delandes, Charles and Mitchell Carot, acting as well for themselves as their Co-heirs, will be exposed to Sale at Publick Vendue, on Friday the sixth Day of September next, at the Hour of Ten o'Clock in the Forenoon of the same Day, at Montreal aforesaid, a Lot of Land, situated in the said City of Montreal, of eighty Feet on the Level of Saint François-Street, and thirty-two Feet on the Level of St. Paul's-Street, joining on one Side, and behind the Land of Mr. Bondy, and at the other End to the Passage which separates the said Lot from Mr. Auger's Lot; there is the Walls of two Houses and a good Vault standing on the said Lot, the Plan of which may be seen at EDWARD WILLIAM GRAY, Esq; Deputy-Provost-Marshal of the District aforesaid, by whom the said Lot of Land will be sold. Montreal, 17 August, 1765.

District de Montréal, ) EN vertu d'une sentence obtenue dans la Cour Inférieure des Plaidoyers Communes de sa Majesté, Alexis Le Pellé Meziere, contre Alexis Le Pellé la Haye, et Joseph la Haye, la Veuve Delandes, Charles et Michel Carot, agissant tant pour eux que pour leurs co-héritiers; il sera exposé en vente par Encan Public, Vendredi le sixième jour de Septembre prochain, à dix heures du matin, à Montréal, Un Emplacement situé dans la dite ville, de quatre vingt pieds au niveau de la rue de St. François, et trente deux pieds au niveau de la rue de St. Paul, joignant d'un côté et par derrière le terrain de Mr. Bondy, et de l'autre côté un passage qui sépare le dit emplacement de celui de Mr. Auger, il y a sur le dit emplacement les murailles de deux maisons et une bonne voute. On en peut voir le plan chez Edouard Guillaume Gray, Ecuier, député Provost-Marchal du dit District, par qui le dit emplacement sera vendu.

DISTRICT of ) BY virtue of a Writ of Execution, issued out of His Majesty's Inferior Court of Common-Pleas, to me directed, will be exposed to Sale at Publick Vendue, on Thursday the fifth Day of September next, at Montreal aforesaid, a Lot of Land, situate at La Chinne, in the said District, of about four Acres in Front, and about forty Acres deep, bounded on one Side by the Land of M. Delormier, and on the other Side by the Land of François Berthelet, alias Savoyard, fronting the River Saint Lawrence; there is a fine Meadow of about seven Acres on the said Land, about seven Acres Desert, and the rest Wood, standing, also a Stone House with four Rooms, Garrets, and a Cellar, and a Wood House and Hay Loft falling in Ruins; also two other small Buildings; the whole late the Property of Jacques Sacquespée, Senior, and Jacques Sacquespée, Junior, seized and taken into Execution at the Suit of François Cazeau, and to be sold by EDWD. WM. GRAY, D. Provost-Marshal of said District.

N. B. Any Person or Persons who have any Mortgages on the above Land, are desired to send an Account of them to the said Provost-Marshal before the Day of Sale.

District de Montréal, ) EN Vertu d'un Writ (ou Ordre) d'Exécution, sorti de la Cour Inférieure des Plaidoyers Communes de sa Majesté, à mon adresse, il sera exposé en vente par Encan Public, Jeudi le cinquième de Septembre prochain, à Montréal, Une Terre située à la Chinne dans le dit district, d'environ quatre Acres de front, sur environ quarante de profondeur, bornée d'un côté par la terre de Mr. Delormier, et de l'autre côté par celle de François Berthelet, dit Savoyard, faisant face à la rivière St. Laurent; il y a un beau pré d'environ sept Acres sur la dite terre, environ sept acres de désert, et le reste est en bois de bout; il y a aussi une maison en pierre avec quatre chambres, greniers et cave, et une maison de bois et un grenier à tout qui tombent en ruine, et deux petits bâtimens: Le tout appartenoit ci-devant à Jacques Sacquespée, pere, et à Jacques Sacquespée, fils, saisi et pris en exécution à la poursuite et diligence de François Cazeau, et à vendre par EDWARD GUILLAUME GRAY, D. Provost-Marchal du dit District.

N. B. Toutes personnes qui ont quelques hypothèques sur la dite terre, sont priées d'en donner avis au dit Provost-Marchal avant le jour de la vente.

VOUS que la publication de cette Gazette est souvent retardée par l'envoi des avertissements le Mercredi. Ceci est pour informer ceux qui pourront ci-après avoir occasion d'y faire insérer des avertissemens, de les envoyer le Mardi au matin au plus tard, autrement on ne pourra pas les insérer dans la Gazette de la semaine; et qu'on n'en insérera pas s'ils sont arrivés le Mercredi.

mande; que c'étoit la première fois que ce Chef avoit assez de confiance pour se mettre entre nos mains depuis l'année 1759, il paroïsoit assez bon amis, et il donna les plus fortes assurances de son attachement à la nation et aux intérêts Britanniques.

Le Chevalier Guillaume Burnaby, Amiral, laissa les gros vaisseaux qu'il amena avec lui de la Jamaïque, à l'Isle de Ratton, et il poursuivit son voyage de là à la Baie d'Honduras, où il régla toutes choses de la manière la plus satisfaisante et conformément à ses instructions; il a envoyé le bateau la Druide en Angleterre, avec les nouvelles de ce qu'il avoit fait, et comme il n'y avoit point besoin des 400 hommes de troupes qu'il y avoit amené avec lui, ils ont été renvoyés à la Jamaïque dans les gros vaisseaux. L'Amiral arriva à Pensacole dans la frégate l'Active, accompagné du Bateau le Loup.

QUEBEC, le 22 d'Août.

Un parti de cinq hommes, armés de fusils, &c. vint le 22 de ce mois à la maison de Pierre Gravel, habitant de la paroisse de Chateau Richer, disant qu'ils cherchoient des déserteurs, où ils arrêterent un nommé Thomas Walk (comme les habitans l'entendoient) qui avoit demeuré environ 16 mois dans la dite paroisse: Ce parti dirent qu'il étoit déserteur, et après l'avoir detenu depuis huit heures du matin jusques à environ midi, on a vu le dit Thomas Walk dans le grand chemin, qui marchoit devant deux hommes armés de fusils, et qui étoit éloigné d'eux d'environ 23 pas, un de ces hommes le coucha en joue et lui donna un coup de fusil à la tête, à la vue d'un jeune homme. Le fusil parti ramassa le blessé, disant qu'il étoit déserteur, et on le mit dans un grange où il mourut de la dite blessure dans environ une heure. A l'enquête du Coroneur tenuë pour la levée du corps, on a trouvé que c'étoit un meurtre commis volontairement.

### ADVERTISEMENT TO BE SOLD



A LOT of Ground belonging to Mr. de BOISHEBERT, situate in St. Lewis's-Street, opposite to the Recollets Convent, joining the House of Madame de Beaujeu, and containing an Arpent or thereabout in Surface.

Also his Birthright as eldest Son, and Share as Co-heir in the Seignory of Labouteillerie, (or the River Ouelle) the said Seignory being two Leagues and a Quarter in Front, by three Leagues and an Half in Depth, the third Part of which settled, produces 700 Livres Tournois Annual Rent, exclusive of Alienation and Mutation Fines: On it is a Domain of 94 Arpens in surface, almost quite fit for Tillage, a new Grist-mill that goes by Water, a Fishery which produces commonly 20 to 24 Hogheads of Oyl per Annum to the Lord of the Manour, also a considerable Salmon Fishery.

Any Persons who chuse to purchase the said Estates, may apply to Mr. PERRAULT, empowered by Mr. de Boishebert, or to Madam de Boishebert, who also sells her Right in said Seignory jointly with the said Mr. de Boishebert. The whole Seignory will be sold on reasonable Terms.

### A VENDRE

UN Emplacement Rue St. Louis, vis-à-vis les Recollets, joignant la maison de Madame Beaujeu, appartenant à Mr. Boishebert, contenant un arpent ou environ en superficie. Plus, ses droits d'ainé et portion d'héritage dans la Seigneurie de la Boutellerie (ou la Rivière Ouelle) la dite Seigneurie ayant deux lieues et un quart de front, sur trois lieues et demi de profondeur; un tiers établi donne 700ll. Tournois de rente, sans lots et ventes, a un domaine de 94 arpens en superficie, presque tout en valcur, un moulin à eau tout neuf pour farine, une pêche à Marfouins qui donne année commune 20 à 24 barriques d'huile au Seigneur, plus une pêche au Samon considérable.

Ceux qui voudront acquerir les dits biens, pourront s'adresser à Mr. Perrault, chargé de la procuration du Sieur Boishebert, ou à Madame De Boishebert, qui veut vendre aussi ses droits avec le dit Sieur de concert: Et toute la susdite Seigneurie à un prix raisonnable.

### Le PUBLIC est averti

QUE la Société entre Michel Franklin d'Halifax, et Benjamin Comte, sous le Firme de Benjamin Comte & Compagnie à Québec, à fini le 11 jour de Juillet dernier: Toutes les personnes auxquelles il est dû par la dite Société en quelque manière que ce soit, sont priées de régler incessamment leurs comptes avec le dit Benjamin Comte, à la Basse Ville de Québec: Celles qui doivent à la dite Société sont aussi priées de venir régler leurs comptes avec lui incessamment.

N. B. La maison de Benjamin Comte et Compagnie, sera pour l'avenir sous le Firme de Benjamin Comte, qui a dessein de continuer les affaires à son propre compte.

### AU PUBLIC

QUE Madame LA RONDE THIBEAUDIERE est séparée de bien avec son Mari, et qu'elle ne payera aucune de ses Dettes.



### For LONDON

The Snow EDWARD & ANN, THOMAS VENTURE Master, BURTHEN 200 Tons, will certainly sail about the Middle of September, having two Thirds of her Cargo already engaged: For Freight or Passage apply to JOHNSTON & PURSS, Merchants in Quebec, or Mr. JOSEPH HOWARD, Merchant in Montreal. Quebec, 12th August, 1765.

### Pour LONDRES

LE Senault l'EDOUARD et l'ANNE, commande par THOMAS VENTURE, de 200 tonneaux de port, partira sans faute vers le milieu de Septembre, les deux tiers de sa cargaison etans déjà engagés: Ceux qui souhaiteront y charger à fret ou passer dedans, pourront s'adresser à JOHNSTON & PURSS, Négocians à Québec, ou au Sieur JOSEPH HOWARD, Négociant à Montreal.

SECRETARY'S-OFFICE, 19 August, 1765.

QUEBEC, ) WHEREAS His Excellency the Governour and Council, have appointed the following Persons to serve the Office of Bailiffs and Sub-Bailiffs, in the different Parishes throughout this Province; they are in Obedience thereto required forthwith to qualify themselves for the said Office, by taking the proper Oaths before any one or more of His Majesty's Justices of the Peace, that live nearest to their respective Habitations; whereof they are not to fail, as they will answer the Contrary at their Peril.

QUEBEC, ) Du Bureau du Secrétariat, le 19 Août, 1765. ad'avois: ) COMME son Excellence le Gouverneur et le Conseil de sa Majesté ont constitué les personnes qui suivent, pour servir dans les emplois de Baillis et de Sous-baillis dans les différentes paroisses de cette Province, elles sont donc requises par obéissance à icelle, de se mettre incessamment en état d'exercer les dites charges, en prêtant les sermens convenables, par devant un ou plusieurs des Juges de Paix de sa Majesté les plus voisins de leurs habitations respectives, à faute de quoi ils répondront à leurs sifques et perils.

### District de QUEBEC

Edward Gray, Bailli,	Baillifans,	Jean Trotier, Bailli,
John Meyers, sub do.		antoine Lafond, sub do.
Edward Platt, sub do.		Joseph Bigot Duvalle, sub do.
Marshall Vallot, sub do.	Sainte Genevieve dans la Riviere	antoine Pronouveau, B.
antoine Rode, sub do.	Baillifans,	francois Coffin, sub do.
Pierre Lafleur, sub do.	Sainte anne dans haut près le 3 Riviere,	antoine Laribo, sub do.
francois Arsenau, Bailli		francois faribeso, Bailli,
Jacques Beaumier, sub do.		Joseph Rompré, sub do.
Michel La Croix, sub do.		Paul fregon, sub do.
jean Bapt. Touffans, B		Michel Grignon, Bailli,
Pierre Beaudouin, sub do.	Les Grondines,	antoine lequie, sub do.
jean Bapt. Deval, sub do.		alexis Amelin, sub do.

D'Echambaux,	Jean Perreault, Bailli, Jaques Gauttier, sub do. Joseph Marcot, sub do. françois Richard, Bailli, Joseph frénéty, sub do. Maturin Morisset, sub do. Augustin Duffeau, Bailli, augustin Trepanier, sub do. Pierre Richard, sub do. Charles Rognon, Bailli, Jean Baptiste ange, sub do. Gabriel Trudel, sub do. Louis Jingras, Bailli, erne Letarte, sub do. augustin Jingras, sub do. Sam Son, Bailli, Belleau, sub do. Baptiste Bonhomme, sub do. Jaques Gauvin, Bailli, Montreuil, sub do. Louis fizet, sub do. Jean Bedard, Bailli, Jean Bapt. Savare, sub do. Simon Reaume, sub do. Paul Riville, Bailli, Louis Bergevin dit Laingevin Charles Giroux, sub do. françois Vereau, Bailli, Claude Trepanier, sub do. Zacharie Cloutier, sub do. Chabot, Bailli, fugere, sub do. Lesperance, sub do. Chretien Giguere, Bailli, Joseph Gagnon, sub do. Etienne Simare, sub do. Louis Tremblaye, Bailli, Jaques fortin, sub do. Roch Lavoye, sub do. Michel La Voye Pere, Bailli Bonnaventure Dufour, sub Etienne Bluteaux, sub do. Joseph Trambly, Bailli, Joseph Marthelle, sub do. Gerome Girard, sub do. Jaques Bouchard, Bailli, Louis Trambly, sub do. andré Tremblay, sub do. Jean Thivierge, Bailli, Etienne Dalair, sub do. Baptiste Thivierge, sub do. Baptiste Martineau, Bailli, Le Major, sub do. Pierre Martineau, sub do. Pierre Ahuel, Bailli, antoine Chabot, sub do. Louis Gonelin, sub do. Pierre Dortie, Bailli, George Laurens, sub do. Louis Letourneau, sub do. Jean Crépean, Bailli, Michel Montigny, sub do. Joseph Gonelin, sub do. Jean Label, Bailli, Jean Bte. Cureux, sub do. Joseph Le Vasseur, sub do. Pierre Peloudre pere, Bailli, Beau Soleille, sub do. pierre Boucher fils sub do. augustin Lauzier, Bailli, Bernard Lizot, sub do. Charles Pelletier, sub do. françois Pelletier, Bailli, Ste Marie, dit St Pierre, sub Joseph Gerberd, sub do. Jean Bernier, Bailli, Jean Baptiste Parizie, sub do Joseph Caron, sub do. Philippe sortin, Bailli, Louis Guion, sub do. Berthelemi Bernier, sub do. Pierre Belanger, Bailli, Jaques Thibault, sub do. Joseph Bernier, sub do. Gabriel Cloutier, Bailli, antoine Letourneau, sub do. françois Picard, sub do. Jean-Morin, Bailli, Jaques fregaut, sub do. Pierre Buteau, sub do. françois Chretien, Bailli, Dubord, sub do. Charles Lemieux, sub do. Pierre Bouchard, Bailli, andré Obée, sub do. françois asselin, sub do. René Tangée, Bailli, Noël Marcoux pere, sub do. Dominique Poliquain, sub Jean Pillodeau, Bailli, Pierre Chariez, sub do. René Bouchard, sub do.	Beaumont, Pointe de Levy, St Nicolas, St Antoine, Ste Croix, St Jean Les Chaillon, Lotbiniere, St Jean costé du Sud, St Joseph et St françois Daffie, Ste Marie, <i>Distric de Montréal.</i> Ville des Trois Ri- vierre. Machiche, La Rivierre du Loup, Masquinongée, La Longue Pointe, Lisse du Paes, Riviere de Berthier, Go. de Montreal, La Valterid, St. Sulpice, Riviere La somption, Paroisse derpen- tigny, La Chenay, Lamas Couche de la Chenay, St. francois de Sal En lisse Jessus, St. Vincent de Paul En L'Isle Jessus, Pointe aux Tramble de Montreal, La Chine, St. Laurent En l'Isle de Montreal, St. Genevieve En l'Isle de Montreal, Isle Pereau, Chateaugais, Gentitty, Nouvelle Coste de Vaudreuil, Soulange,	Jean Nadeau, Bailli, Ignace Grauel, sub do. pierre Lecour, sub do. Pierre Nolin, Bailli, françois Bourgette, sub do. Claude Girard, sub do. Joseph Demers, Bailli, Louis Demers, pere, sub do. Jean Baptiste Demers, sub Pierre Koulombe, Bailli, philippe Noël, sub do. françois Sivigny dit Lafleur, françois de Salle Chaurer, B. Gabriel feuillau, sub do. Charles Bergeron, pere, sub Michel Goron, Bailli, Louis Tofignans, sub do. Michel Lalibertée, sub do. Charles Baudet, Bailli, Joseph Michel Baudet, sub Joseph Lemay, sub do. Pierre Caron, Bailli, Marie Joseph Golain, sub do le Sieur Bourge, sub do. augustin Labbé, Bailli, augustin Veilleux pere, sub Jean Doyon, sub do. Joseph Gagné, Bailli, Baptiste Grinier, sub do. Jacques Poruville, sub do.	St. Francois Du Lac, Contre Coeur, Vercher, St. anne de Varenne, Boucherville, Nicolete, St. Philippe, La baye St. Antoine, St. Pierre De Be- quette, St. Pierre Duportage, Becancour, Ya Mas Ka, Sorel, St. Antoine Sur la Rivr. Chambly, Limaulé Concepti- on pres le fort Chambly, St. Joseph de Cham- bly, St. Charles Sur la Riviere Chambly, St. Ours sur la Ri- viere Chambly, La prairie de la Mag- delaine, St. Louis de Terre bonne, La Pointe Claire En l'Isle de Montreal, St. anne En l'Isle de Montreal, Ville de Montreal, St. Laurent En l'Isle de Montreal, Le Sault des Recol- lets En l'Isle de Montreal, St. Rose de Lima En L'Isle Jessus, St. Denis sur la Ri- viere Chambly, Nicolet, Point Du Lac,	Dugué, Bailli, Fernieu Bellisse, sub do; Joseph Joyel, sub do. Jean Baptiste Lamoureux, B. felix Giard, sub do. françois La Sabloniere, do. Pierre Gague, Bailli, françois Bleaux, sub do. Pierre Petis, sub do. Thomas Collet, Bailli, Pierre Bien Vendu, sub do. Joseph Beauchemin, sub do. Pierre Duac, Bailli, Baptiste Poirie, sub do. Louis De Lorie, sub do. René Gay, Bailli, Pierre Trudelle, sub do. Charles Proroché, sub do. Gabriel Gor Vais, Bailli, françois Denigé, sub do. Nicolas Le Augé, sub do. Joseph Maucau, Bailli, Joseph proux, sub do. Joseph Grandmont, sub do. Guillaume Bertraud, Bailli, Louis La Cissoniere, sub do. Louis Maillot, sub do. Nicolas Baudouin, Bailli, Jacques Noreau, sub do. françois Pilon, sub do. Pierre Verville, Bailli, Bona Venture Duro, sub do. franc Coisch, sub do. Jacques forcier, Bailli, françois Cartheir, sub do. Joseph forcier, sub do. Antoine St. Martin, Bailli, La Vigne, sub do. Bte. Saint Martin, sub do. Joseph La Vinodiere, Balli, Joseph Archambault, sub, René Lebault, sub do. Louis Robert, Bailli, Jean Barré, sub do. Jacques La Bosquiere, do. Pierre hipolite Jorebert, Bal. Guillaume La fontaine, sub Baptiste Lariviere, sub do. Gabriel Ducharme, Bailli, Prudent Baudry, sub do. Bte. Baudry, sub do. Jacques Alaire, Bailli, Baptiste La Bonté, sub do. Jacques Courtemanche, do. Louis St. Marie, Bailli, françois Brassé, sub do. Jean Piscornet, sub do. françois Seguin, Bailli, Toussaint Limoge, sub do. alexandre Lepage, sub do. Jacques Charles, Bailli, Joseph Trotier, sub do. françois Baribeau, Bailli, françois Douville, sub do. Pierre Robillard, sub do. James Finlay, Bailli, William Murray, sub do. John Tomas, sub do. Louis La Rose, sub do. Decoste, fils, sub do. françois Villiers, sub do. Pierre Goyer, Bailli, pierre Jolindit lépine, sub. henry Girouard, sub do. Jacques La Combe, Bailli, antoine Quene Ville, sub. pierre Champagne, sub do. françois Cadien, Bailli, Joseph Masson R. du Chenie augustin le Comte, sub do, Joseph Le Brodeur, Bailli, Jean Choquet, sub do. Jean Roy, sub do. Nicolas Trudelle, Bailli, Jean Bapte Defaussette, sub Pierre Lemir, sub do. Antoine Gantiez, Bailli, Pierre Montour, sub do. Baptiste Grondri, sub do.
--------------	--	--	---	--	--

N. B. The Bailiffs of the following Parishes having neglected to transmit to this Office, the Names of the Persons elected to serve as Bailiffs and Sub-Bailiffs for this present Year, they are required to send the same to me forthwith.  
N. B. Les Bailiffs des paroisses qui suivent ayant négligé de faire transmettre à ce bureau les noms des personnes élues pour servir en qualité de Bailiffs et de Sous-bailiffs pour la présente année, ils sont donc requis de me les envoyer incessamment.  
St. Francois, Mission des Sauvages | Quinchien,  
Diatray et La Nozay, | Longueil,  
La Riviere des Prairies, | St. Sulpice,  
Par Son Excellence, | J. GOLDBAR, D. Secrétaire.

**NOTICE IS HEREBY GIVEN,**

That the Partnership of MOORE & FINLAY will expire on the Thirty-first Day of this Month.

ALL Persons who are indebted to them, are desired to make Payment, and those who have any Demands on them, are requested to send in their Accounts, that they may be immediately discharged. They have imported this Year an Assortment of Goods, fit for the Market, which they will sell much below the common Advance, as they incline to finish the Affairs of this Partnership as soon as Possible.

**The ARTICLES now on Hand are,**

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>A</b>LMUNDS, Allum, Anchors, Bar-Iron, Barley, Erèches Leather, Beaver packing Line, Bindings, Buckles, Buttons, Boots, Blankets, Brandy, Butter, Beer, Black Breeches Patterns, Cadis, Calimancoes, plain and striped, Camblets, Ditto Ditto, Calf-Skins, Candles, mould and dip'd, Candle Moulds, Cards for Wool, Cards for playing, Cuttices, Checks, Cottons printed and striped, Combs, Horn and Ivory, Carife, Cod Lines, Crockery, Cordage and Cables, Capers Turkey, Cambricks, Copperas, Coals, Caps mill'd Cotton and Worsted, Cinnamon, Cups of Tin, Cod Hooks, Cheese, Cloth broad, Cloves, Doufals, Delph Ware, Diaper Table Cloths, Druggets, Duffields, Door-bolts, Everlastings, Edgings, Files, Frizes, Fuzees, Flints, Ferrits, Frying Pans, Gimps, Gloves and Mitts, Shamey &amp; Lamb &amp; Silk, Gartering, Gauzes, Glafs for Windows, Gun Powder, Grapings, Gowns Cotton, Handkerchiefs Linen Check and Silk, Hose Men's and Women's all Sorts, Hats, Harns 3-4 and 7-8, Hatchets small, Heflens, Holland striped, Honey, Indigo, Iron Plate, Kerley double mill'd,</p> | <p>Lace Thread and Silk, Linens all Kinds and Prices, Laddes, Locks, Lamps of Iron, Lead in Bars and Sheets and red Lead, Leather Sole, Lampblack, Lead Ground coloured, Lincies, Lawns, Lime Juice, Muslins, Moltons, Mazamets, Needles packing Sail and sewing, Nails, Nutmegs, Oznaburghs, Oaker yellow Oaker, Palms for Sailors, Pins, Paper and Quills, Planes, Pipes, Pickles in Boxes, Pots Iron, Paints, Paper stained, Prunes, Porter, Pepper, Pork in Barrels, Prussian Blue, Pocket Looking-glasses, Ribbons, Rattreons, Ravenstuck, Raisins, Romalls, Rosin, Silks and Satins plain and flowered, Sizars, Sheeting white and brown, Steels fire, Saws Cooper's, Stroude, Sail Cloth, Shoes of all Sorts, Saddles Men's and Women's, Sail Twine, Seal Twine, Shrub, Snuff, Salt, Scythes, Soap Castile, Steel, Sugar in Loaves, Shot, Skellets, Staves, Sheeting Ruffia, Sarges embos'd and plain, Swan Skins, Shags, Sewing-silk, Shaloons, Saws for Mills and Pits, Starrrets, Twine for Salmon and Seal Nets, Thread all Sorts, Tycks, Tweekings, Tickenburghs, Taffatics, Tumblers, Toile de Sac, Tar, Tobacco carrot and cut, Vinegar, Wax, Wick Cotton, Wines, Whale Lines.</p> |
|---|--|

**SECRETARY'S OFFICE, 12th August, 1765.**

**QUEBEC, 11th August.** WHEREAS Disputes have arose, with Regard to the Fees received by the Secretary of the Province for the Bonds taken, and Passes granted to Persons to trade with the Indians: And it having been observed, that His Majesty, by His Royal Proclamation, hath directed, That all His Governors should grant said Passes without Fee or Reward, which Directions have been strictly obey'd in this Government: But it is necessary to inform the Public, that the Secretary is not allowed any Salary, either by the Crown or the Province, And that it is not the Intention of Government he should transact any Business Gratis, His Excellency the Governor is therefore pleas'd to Order, That for every such Bond and Pass, there shall be paid the Sum of Twenty Shillings Lawful Money.

By His Excellency's Command,

J. GOLDFRAP, D. Secy.

**QUEBEC, 12th August.** Au Bureau du Secretariat, le 12 de Aout, 1765. **COMME** il y a eu des disputes touchant les Honoraires reçus par le Secrétaire de cette Province, pour avoir pris des obligations et pour avoir accordé des Passes-ports (ou Permissions) de commercer avec les Sauvages: Et vû qu'on a observé que Sa Majesté a ordonné, par sa Proclamation Royale, que ses Gouverneurs accorderoient des Passes-ports sans Droits ni Honoraires, ce qui a été exactement suivi dans cette Province: Mais il est nécessaire d'informer le Public, que le Secrétaire n'a aucuns appointemens du Roi ni de la Province, et que le Gouvernement n'entend pas qu'il fasse des affaires Gratis; Il a donc plu à Son Excellence le Gouverneur d'ordonner qu'il lui sera payé pour chaque Obligation et Passe-port, comme il est dit ci-dessus, Vingt Chelins d'argent légitime.

Par Son Excellence,

J. GOLDFRAP, D. Secrétaire.

**TO BE SOLD,**



A House in St. Peter's-Street, in the Lower-Town, belonging to Messrs. Francis Mounier & Lee, 60 Feet Front, by 40 Feet Depth in the Clear; behind which is a fine Shed 3 Story high, a Stable for 4 Horses, with a Hay Loft, a large Yard, and a Garden about 42 Feet square; all on the Water-side, and in good Repair: Application to be made to the above Owners.

N. B. There are on the Premises all the necessary Conveniences for lading and unlading Vessels; and they can come close to the Quay.

**A VENDRE,**

DANS la rue St. Pierre, à la Basse Ville, une maison appartenante à Messieurs François Mounier & Lee, de 60 pieds de front sur 40 de profondeur de dedans en dedans; derrière laquelle est un bel angar à trois étages, une écurie à quatre places, avec son grenier à foin, une cour très vaste, et un jardin d'environ 42 pieds sur chaque face, le tout sur le bord de l'eau, et en très bon état. Il faut s'adresser aux Propriétaires.

N. B. Il y a les commodités nécessaires pour charger et décharger les bâtimens qui peuvent venir contre le Quay.

The first Day of August, 1765,

**THOMAS HALL, Esq;** was admitted and sworn an Attorney and Practitioner at Law in the Supreme Court of King's Bench, held for the Province and City of Quebec, and all other His Majesty's Courts of Record belonging to said Province.

**THOMAS HALL, ECUYER,**

A été admis, et il a prêté serment en qualité de Procureur et Praticien du Droit dans la Cour Suprême du Banc du Roi tenue pour la Province et ville de Québec; et il agira en cette qualité dans toutes les autres Cours tenans Greffe d'Archives en cette Province.

**QUEBEC:** Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in ParLOUR-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace; where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Six Shillings the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Nine Shillings the first Week, and Three Shillings each Week after; and all kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

**IMPRIME** par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avis d'une longueur modérée, dans une langue, à six chelins chaque la première semaine, et un chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer, dans les deux langues à neuf chelins la première semaine, et trois chelins par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

*Ceci est pour avertir le PUBLIC,*

**QUE** la Société de MOORE & FINLAY expirera le trente et un de ce mois: Toutes les personnes qui leurs doivent, sont priées de leur faire paiement; et toutes celles qui ont quelques demandes contre eux, sont aussi priées d'envoyer leurs comptes pour en recevoir immédiatement le paiement. Ils ont fait venir cette année un assortiment de Marchandises convenables pour le commerce de ce pais, qu'ils vendront bien au dessous du bénéfice ordinaire, comme ils souhaitent de finir les affaires de la Société le plutôt qu'il leur sera possible.

*Les ARTICLES qui leur restent sont,*

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>D</b>ES Amandes, de l'Alun, des Ancres, Du Fer en Barres, de l'Orge, Des Culotés de Peau, De la Corde pour lier des Paquets de Castor, Des Gallons à border, des Boucles, Des Boutons, des Bottes, des Couvertes, De l'Eau de Vie, du Beurre, et de la grosse Biere, Des Pièces noires pour faire des Culotes, Du Cadis, Des Calémanques rayées et unies, Des Caniclots, idem idem, Des Peaux de Veaux, Des Chandelles moulées et à la baguette, Des Moules à Chandelles, Des Cartes à carder de la laine, Des Cartes à jouter, des Coutaux, Des Toiles à carreaux, Des Cotons imprimés et Cotons rayés, Des Peignes de Corne et d'Yvoire, Du Carisé, des Lignes à Morue, De la Poterie, du Cordage et des Cables, Des Capres de Turquie, des Batistes, De la Couperose, du Charbon, Des Bonnets drapés et des Bonnets de Coton et de Laine, De la Canelle, Des Tasses de Fer-blanc, et des Aines à Morue, Du Fromage, du Drap large, Des Cloux de Girofle, des Toiles de Doules, De la Fayance, des Napes ouvrees, Des Droguets, des Duffels, Des Verouils à portes, du Diabement fort, Des Bordures, des Limes, de la Frise, Des Futilis, des pierres à Fusil, du Fleuret, Des Poiles à frire, de la Guipure, Des Gands, et des Mitaines de Chamois, de peau d'Agnéau et de Soye, Des Jaretieres, des Gazes, des Vitres, De la Poudre à Fusil, des Grapins, Des Robes de Coton, Des Mouchoirs de Toile, idem à carreaux et de Soye, Des Bas à Homme et à Femme de toutes sortes, Des Chapeaux, des gros Draps de 7-8, Des petites Haches, des Toiles de Nisse, Des Toiles rayées d'Hollande, du Miel, De l'Indigo, de la Tolle, Des Kerleys doubles foulés,</p> | <p>De la Dentelle, du Fil, et de la Soye, Des Toiles de toutes espèces, et de tous prix, Des Cuillers à pot étamées, des Serrures, Des Lampes de fer, Du Plomb, en barres et en feuilles, et du Rouge de Plomb, Des Semelles de Cuir, du Noir de Fumée, Des Stoffes de laine et de fil mêlés, Des Linons, du Jus de Citron, Des Mouffelines, des Moltons, des Mazamets, Des Aiguilles à emballer, à voile, et à coudre, Du Cloux, des Noix de Muscades, Des Toiles d'Osnabourg, de l'Ocre jaune, Des Pamelles, des Epingles, Du Papier et des Tuyaux, des Rabots, Des Pipes à fumer, du Porter, De differens Fruits marines en Boctes, Des Marmites de fer, de la Peinture, Du Papier à tapisser, des Prunes, du Poivre, Du Lard en quart, du Blue de France, Des Miroirs de Poche, des Rubans, Des Ratines, de la Toile à voile mince, Des Raisins, des Romalles, de la Poix résine, Des Soyes, des Satins unis et à fleurs, Des Cifeaux, des Toiles blanches et grises pour des Draps, Des Bates feu, des Scies à Tonnelier, Des Draps de traite, des Toiles à voile, Des Souillers de toutes espèces, Des Selles à Homme et à Femme, du Shrub, Du Fil à voile, du Tabac en l'oudre, du Sel, Des Faux, du Savon de Castile, de l'Acier, Du Sucre en pain, du Plomb à gibier, Des Poilons, des Douves, Des Toiles de Russie pour faire des Draps, Des Serges relevés en bosse et unies, Du Carisé ou de la peau de Cigne, Des Péluches, de la Soye à coudre, Des Serges fines, ou Ras de Chalons, Des Scies à moulin, et des Scies à Fosse, De la Ficelle pour faire des Filets à Saumon, et à Loups Marins, Des Starrrets, des Fil de toute espèce, Des Coutils, des Tevalings, Des Tickenbourgs, des Taffatics, Des Gohlets, de la Toile de Sac, Du Goudron, Du Tabac en Andouilles et du Tabac haché, Du Vinaigre, de la Cire, Du Cotton à mèche, des Vins, Des Lignes à Baléine.</p> |
|---|---|

**TO BE SOLD,**



A LOT of GROUND, situate in the Town of Trois-Rivieres, 117 Feet in Front, by 90 in Depth, inclosed with Cedar Posts, on which there is a Stone House 48 Feet long; by 32 in Breadth, one Story high, a Bake House and two Out-Offices, built of Wood, belonging to said House. Another Lot, inclosed with Posts, on which there is an Out-Office 50 Feet in Front, built of Wood and covered with Plank: All which formerly belonged to the late Mr. SENILH. Any Person inclined to purchase the said Lots, may apply to Mr. Francis Le Vesque, who will inform them of such further Particulars as may be necessary.

N. B. Mr. Le Vesque will agree to take Canada Paper Money for the Whole, or in Part Payment of the Purchase of the said Estates.

**A VENDRE,**

UN Emplacement situé en la Ville de Trois Rivieres, de 117 pieds de front sur 90 de profondeur, entouré de pieux de cedre, sur lequel est une maison en pierre à un étage, de 48 pieds de long sur 32 de large, une boulangerie, et deux angars en bois, appartenans à la dite maison.

Un autre Emplacement, clos en pieux, sur lequel est un angar en bois, de 50 pieds de front, couvert en planche: Le tout appartenant ci-devant à feu Mr. Senilh. Si quelqu'un desire d'acheter les dits emplacements, il pourra s'adresser à Mr. François Levesque, à Québec, qui lui donnera tous les éclaircissemens à ce sujet.

N. B. Mr. Levesque pourra s'accommoder de Papier du Canada pour le tout ou partie des dits biens.

**THIS IS TO GIVE NOTICE,**

To Merchants and Dealers in Corn, &c.

**T**HAT the large Building adjoining to the Quech's Battery at Cape-Diamond, Quebec, is well repaired and fitted as a Store-house and Granary; where Corn, Salt, Oil, or other Goods, will be taken in by the Ton, monthly or otherwise, on reasonable Terms. Any Person having Occasion for such Store Room, may treat with Mr. David Algoe, Clerk of the Market at Quebec, or Mr. Henry Boone, Clerk of the Market at Montreal. *Wheat and Salt to be sold at said Granary, Wholesale and Retail.*

N. B. A Vessel of any Burthen may lie very near said Granary, and load or unload without the Expence of Cartage.